

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT , DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Nouvelle-Aquitaine

Mission Évaluation Environnementale  
Pôle projets  
Nos réf : 2017-4434\_HG  
Contact : [helene.grand@developpement-durable.gouv.fr](mailto:helene.grand@developpement-durable.gouv.fr)  
Tél : 05 56 24 85 16

Bordeaux, le 24 février 2017.

Le Directeur régional

à

Monsieur Jean-Marie BARES  
PROGEDIM  
Espace Mérignac Phare  
27 RUE A Volta  
33 697 MERIGNAC

**Objet :** Examen au cas par cas – article R. 122-3 du Code de l'environnement  
Dossier n° 2017-4434

Monsieur,

Vous avez formulé une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact (article R. 122-3 du code de l'environnement) pour un projet de défrichement de 8,8 ha préalable à la construction d'un lotissement de 9,7 ha situé sur la commune d'Audenge (33).

Votre projet relève bien, comme vous l'indiquez, de la nouvelle rubrique 39° du tableau annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement.

Toutefois, le terrain d'assiette du projet, dont votre réalisation est une composante, s'inscrit dans un secteur d'aménagement d'une superficie de 17 ha en zone 1AU et 13 ha en zone 2AU dont les dispositions sont décrites dans les orientations d'aménagement et de programmation du Plan Local d'Urbanisme. Votre projet relève ainsi de l'étude d'impact systématique, conformément aux dispositions de la rubrique 39° du tableau annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement qui soumet à étude d'impact les travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création, qui créent une surface de plancher supérieure ou égale à 40 000 m<sup>2</sup> ou dont le terrain d'assiette couvre une superficie supérieure ou égale à 10 hectares.

Dans ces conditions votre demande d'examen au cas par cas est classée sans suite.

Pour toute correspondance afférente à ce dossier, l'adresse postale utile est la suivante : DREAL Nouvelle-Aquitaine - Mission Évaluation Environnementale - Site de Bordeaux Cité Administrative - Rue Jules Ferry - 33 090 BORDEAUX Cedex.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Copie à :  
DDTM 33

Pour le Chef de la Mission  
Évaluation Environnementale  
L'adjointe au Chef de la MEE

Michaële LE SAOUT